

Luxembourg, le 09 juillet 2013

dépôt
Josée Lorsché
députée

1

Motion

Aménagement d'une plate-forme multimodale à Bettembourg/Dudelange Phase I : travaux préparatoires (projet de loi 6569)

La Chambre des Député-e-s

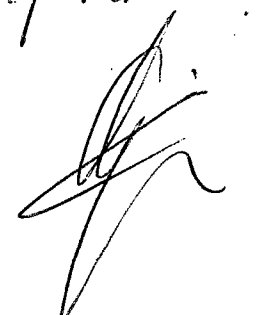
- saluant le projet d'une plate-forme multimodale entre Bettembourg et Dudelange destiné à mettre en place un mode de transport alternatif à la route sur les axes de trafics massifiés en Europe et pourra mener à une réduction non négligeable des émissions de CO₂ résultant du secteur des transports ;
- considérant qu'en absence d'un plan d'affaires relatif à la gestion et au développement de la plate-forme, le projet de loi repose sur des estimations vagues en ce qui concerne le potentiel du fret ferroviaire à partir du Grand-Duché de Luxembourg ;
- considérant notamment que la commission européenne s'attend à une augmentation située autour de 55% jusqu'en l'an 2020 pour l'axe de fret ferroviaire du corridor Anvers-Bettembourg-Bâle/Lyon tandis que le gouvernement luxembourgeois se base sur une augmentation de 300% jusqu'en 2020 pour le transport de fret passant par le site multimodal ;
- considérant que le montant de 182.000.000 € (hors TVA) inscrit au « fonds du rail » ne concerne que les investissements de la première phase de l'aménagement d'une plate-forme multimodale sous rubrique ;
- considérant qu'une deuxième phase (coûts 28.000.000 €) et, le cas échéant, une troisième phase (coûts 30.000.000 €) seront nécessaires pour finaliser le projet en question ;
- estimant que la réalisation de la plate-forme multimodale aura pour conséquence que d'autres projets ferroviaires doivent être reportés dans le temps sans que ceux-ci aient été identifiés dans l'exposé des motifs ;
- constatant que l'étude de trafic globale ayant comme but d'analyser toutes les activités de la région susceptibles de générer du trafic fait défaut à l'heure actuelle ;
- estimant que des dépenses supplémentaires seront inévitables, notamment pour la construction de l'infrastructure routière inhérente au projet ;

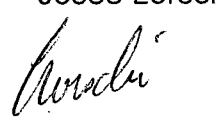
- déplorant qu'à l'exception de la renaturation du cours d'eau « Diddelénger Bach », le projet de loi ne mentionne aucune autre mesure de compensation ;
- considérant que les dépenses pour la mise en place de mesures de protection des riverains, notamment des écrans antibruit qui devront être érigés dès que des seuils prédéfinis seront dépassés, font défaut dans le budget,

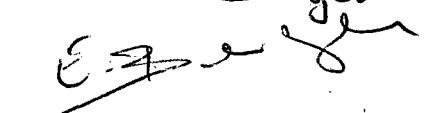

invite le Gouvernement

- à établir un plan de développement pour les nouveaux terminaux intermodaux rail/route à Bettembourg-Dudelange en se basant sur différents scénarios d'évolution économique susceptibles d'avoir un impact sur celle du fret ferroviaire ;
- à finaliser l'étude de trafic globale en tenant compte de toutes les activités économiques, commerciales et artisanales risquant d'entraîner une augmentation de trafic dans la région ;
- à évaluer l'impact financier de tous les travaux supplémentaires destinés à garantir la desserte des sites EUROHUB Sud et terminaux multimodaux CFL ;
- à intégrer les mesures de protection des riverains (p.ex. les écrans anti bruit) dans le projet de loi pour le financement de la deuxième phase ;
- à définir des mesures de compensation supplémentaires ;
- à présenter les résultats des études susmentionnées avant le vote du projet de loi réglant la deuxième phase du projet à la Chambre des Député(e)s.

Josée Lorsché

GIRA C



 Josée Lorsché
 F. B. 137

E. Berger


 F. Rausch